

## Que puis-je recevoir comme types d'aides sociales auprès du CPAS ?

Mise à jour : Mercredi 16 mars 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

L'aide sociale peut prendre des **formes très variées**.

L'aide sociale peut être **financière**, mais aussi **matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique**.

Quelques exemples d'aides sociales **les plus courantes** :

- l'aide sociale **financière équivalente au revenu d'intégration sociale** (RIS);
- l'aide en matière de **logement** (constitution de garantie locative, prime d'installation, adresse de référence);
- les aides **en nature** (bons alimentaires, vêtements, etc.);
- l'allocation de **chauffage**;
- la mise en ordre de **mutuelle**;
- la prise en charge des frais de **soins de santé**;
- l'aide au **paiement de pension alimentaire en faveur d'enfants**;
- l'**aide médicale urgente**;
- l'inscription en **adresse de référence** (pour plus d'informations voyez la fiche 'Quelles démarches dois-je faire pour obtenir une adresse de référence auprès d'un CPAS?');
- etc.

Le CPAS peut décider que l'aide sociale est **provisoire**, ou **remboursable**, ou accordée si la personne respecte **certaines conditions** (suivre une formation, une guidance, etc.),

L'aide sociale peut être attribuée en **complément du RIS**, donc à une personne qui reçoit un RIS (constitution d'une garantie locative, endettement exceptionnel, grosse dépense inattendue, etc.).

Pour plus d'informations, voyez le site [ocmw-info-cpas](http://ocmw-info-cpas).

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

Région wallonne : articles 57 §1 et 60 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.

Région de Bruxelles-Capitale : articles 57 §1 et 60 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.

Région flamande : articles 57 §1 et 60 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.

#### Les documents types

Brochure : Guide de l'aide sociale - éditée par le SPP Intégration sociale - édition 2019.

